

AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE
IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 6 452 919
DU CADASTRE DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE DRUMMOND,
SOIT AU 1695, RUE DU MARAIS-OMBRAGÉ

Avis public est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024 qui se tiendra à compter de 19 h à l'hôtel de ville de Drummondville, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet :

- de réduire de 20 mètres à 18,5 mètres la largeur minimale d'un bâtiment principal;
 - de réduire de 9 mètres à 5,8 mètres la marge latérale minimale d'un bâtiment principal;
- le tout pouvant être assujéti à certaines conditions.

La Ville de Drummondville invite les citoyens souhaitant obtenir plus d'information ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le Service de l'urbanisme d'ici le 13 mai 2024 à 16h30 :

Téléphone : 311

Courriel : accueil-permis@drummondville.ca

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 26 avril 2024.

ME MÉLANIE OUELLET
Greffière

